

Compte rendu du conseil municipal du vendredi 19 février 2021 à 20h30

Tous les membres du conseil convoqués sont présents sauf :

- Pierre Dupinay
- Nathalie Degand
- Olivier Cazeneuve

Avant d'aborder l'ordre du jour, le maire demande que soit rajoutée une question : la demande de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2021, pour la réhabilitation des lagunes du bourg. (les dossiers sont à déposer en Préfecture avant le 8 mars). Accord du conseil.

Approbation des comptes de Gestion et des comptes administratifs 2020 – budget commune et budget assainissement collectif

Les budgets sont détaillés ligne par ligne.

Le budget communal présente un excédent assez exceptionnel de 82612.15 € pour les raisons suivantes :

- Une hausse de 4000 € des recettes de l'impôt local par rapport au prévisionnel du fait d'un réajustement de l'assiette des valeurs locatives
- Un reversement de + de 5000 € au titre des droits de mutation

En revanche, certaines dépenses sont en hausse en raison de la COVID 19 : produits d'entretien essentiellement et frais de personnel bien qu'étant contenues au sein de leurs chapitres d'imputation.

En investissement, l'excédent s'élève à 62618.48 €, à rapprocher des restes à réaliser en recettes et en dépenses.

Le budget assainissement est excédentaire de 695.15 € seulement en fonctionnement ; ce résultat modeste est dû au changement de fermier de l'eau potable qui a décalé le paiement des redevances versées à la commune. En investissement, l'excédent s'élève à 120989.19 € et sera consacré aux travaux des lagunes du bourg.

Relevé topographique pour la réhabilitation des lagunes du Bourg

Les cabinets ACTIV RESEAUX, JULIEN, PROFIL TOPO ont été consultés. Ce dernier a été sélectionné. Le montant de la prestation est de 500 € HT

Etude géotechnique pour la réhabilitation des lagunes du Bourg

Le projet de réhabilitation des lagunes du bourg nécessite une étude géotechnique afin de caractériser la nature du sol sur le site. Des prestataires ont été consultés. Les devis sont en attente. POST RÉUNION : UN SEUL CANDIDAT A RÉPONDU : SAGE INGÉNIERIE DE ROMANS POUR LA SOMME DE 4956.20 €.

Remplacement des luminaires de la classe du rez de chaussée par des luminaires à leds

Le montant de l'opération est de 1 140 €.

L'équipe municipale a profité de la venue de l'électricien pour demander une prestation supplémentaire afin de raccorder le défibrillateur qui doit être installé à proximité de la Mairie. Le coût du raccordement est de 765 €.

Convention avec le propriétaire de l'habitation mitoyenne au futur parking de Choron pour participation aux frais

Les travaux de démolition de l'habitation en pierres de Choron suivent leur cours. Le chantier est délicat. Les entreprises avancent avec précaution.

Suite à la sollicitation de l'équipe municipale, le propriétaire de la maison mitoyenne au futur parking s'engage à payer 4000 €. Cette somme englobe la réfection du toit de son habitation en partie commune avec l'habitation détruite et le confortement de son mur.

Projet de réorganisation d'EDF en 3 entités

Une pétition contre le projet HERCULE relatif à la réorganisation d'EDF est présentée au conseil municipal. Après quelques échanges, il est convenu que le conseil manque d'éléments pertinents pour statuer. Les membres de l'équipe municipale sont invités à se renseigner. Le sujet sera de nouveau abordé lors du prochain conseil.

Contrat de transition et de relance énergétique (CRTE)

Dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Energétique porté par la Communauté de Communes, la municipalité propose que soient inscrits les projets suivants, sur la durée du mandat :

- L'isolation de la salle communale
- Le remplacement des éclairages municipaux par des LED
- La pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment mairie école
- Le projet de jardins partagés
- Une zone de covoiturage

Compte rendu de la commission intercommunale communication

L'application ILLIWAP a été présentée. Cette application permet aux collectivités de communiquer via les smartphones. Le coût de l'abonnement est de 100 € pour la collectivité. L'équipe municipale ne voit pas l'intérêt aujourd'hui de cette application puisqu'il faut avoir des informations à communiquer et une personne pour l'alimenter et aussi parce que la commune dispose d'un site internet qu'il convient d'alimenter régulièrement afin de le rendre attractif.

Cette application ne remplace pas GEDICOM, le dispositif d'alerte par SMS dont dispose déjà la commune (alertes en cas de risques technologiques ou nucléaires)

La distribution du MAG de la communauté de communes a été discutée. Le coût est élevé 8500 € et tous les habitants ne reçoivent pas le MAG. Il est envisagé par la communauté de communes de mettre le MAG en libre accès via des points de distributions dans les communes.

Questions diverses - Courriers

Un devis va être demandé pour une prestation d'élagage léger des 2 tilleuls du Bourg.

Le devis pour un achat mutualisé de bâche de défense incendie est de 11 500 €.

Ecole numérique rurale : le matériel a été livré et installé, une formation doit intervenir pour que les enseignantes se familiarisent avec cet équipement

Téléphonie : le maire souhaiterait que soit envisagée à terme l'installation d'un mini standard dans les locaux de la mairie afin de remplacer les téléphones actuels non reliés entre eux. A cette occasion, le raccordement à la fibre optique devra être envisagé.

Prochains conseils municipaux

19 mars 2021

et

9 avril 2021